

LES « COMMUNS NÉGATIFS »

Entre déchets et ruines

[Alexandre Monnin](#)

S.E.R. | « Études »

2021/9 Septembre | pages 59 à 68

ISSN 0014-1941

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-etudes-2021-9-page-59.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour S.E.R..

© S.E.R.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LES « COMMUNS NÉGATIFS »

Entre déchets et ruines

Alexandre MONNIN

Les communs désignent généralement des ressources partagées qui ont une utilité pour une communauté qui en prend soin, c'est-à-dire des effets positifs. La notion de « communs négatifs » s'attache aux problèmes soulevés par la gestion de certaines réalités dont les effets sont négatifs notamment dans le domaine environnemental : déchets, centrales nucléaires, mais aussi d'autres éléments dont nous allons hériter à l'avenir et dont il va bien falloir prendre soin. Plus les sociétés capitalistes se développent, plus elles perdent leur capacité à absorber ce qu'elles produisent en excès, reléguant ces déchets dans les zones les plus pauvres ou bien dans les profondeurs de la terre et des océans. À côté de cela, d'autres réalités, inassimilables à des déchets, nous privent de futur, de par leur simple existence. Comment politiser le traitement qu'il convient d'y apporter ? C'est à cette question qu'entend répondre le second pan de la réflexion ouverte par les communs négatifs.

La notion contemporaine de déchets est apparue relativement tardivement. Autrefois, il n'existait pas de rebut absolu ou irrécupérable, alors même que ce régime a gagné en extension dans les pays les plus riches. Que faire de ces déchets ? C'est le point de départ d'une réflexion sur les « communs négatifs » menée au début des années 2000 par deux sociologues allemandes et qui a connu une nouvelle impulsion, de manière indépendante, au tournant de l'année 2017, pour tenter de repenser les communs, ces « ressources » prises en charge de manière démocratique par des collectifs, à l'heure de l'Anthropocène. Deux

lignes d'analyse se détachent, qui prennent le commun négatif sous l'angle du déchet qui, théoriquement, pourrait être réabsorbé par des communautés élargies aux non-humains, ou celle que nous proposons, où le commun négatif est analysé à travers le prisme de la ruine qui persiste à travers le temps. Au-delà des ruines pittoresques, il faut aujourd'hui élargir nos perceptions des ruines à celles dont le maintien menace l'habitabilité de la planète : les énergies fossiles, la *supply chain*, les technologies numériques, l'agriculture conventionnelle motorisée, les modalités contemporaines de transport, etc.

L'arrière-plan historique

On doit l'une des premières occurrences connues du concept de « commun négatif » à Maria Mies et Veronika Bennholdt-Thomsen¹. Dans un article publié en 2001, les deux chercheuses, sensibles aux inégalités entre Nord et Sud et conscientes des tentatives d'appropriation des communs authentiques et vernaculaires par les organismes internationaux qui en captent le vocabulaire pour mieux en détourner la logique, argumentaient en faveur d'une nécessaire défense et réappropriation des communs. Le cœur de leur article porte sur la nécessité d'accorder une place à l'économie au cœur de la pensée des communs, mais une économie avant tout entendue au sens de ce qui assure la re-production de la vie. Dans cette perspective, la propriété privée ou le salariat ont, historiquement, été des facteurs de destruction des communs et des communautés. Pour les deux autrices, rien n'en témoigne davantage que le sort réservé aux déchets, rebuts devenus inassimilables et qualifiés ici de « communs négatifs ».

Derrière la perte du sens de la communauté, c'est une mutation plus profonde qui s'est fait jour, en rupture avec les cycles du vivant, ses « symbioses », synonyme d'effacement de la « continuité » entre communautés humaines et écosystèmes. En effet, une économie sans communauté ni communs, qui n'assume plus sa continuité avec le vivant, ne peut que produire des déchets dont elle n'a plus l'usage et n'a d'autres

1. M. Mies et V. Bennholdt-Thomsen, « Defending, Reclaiming and Reinventing the Commons », *Canadian Journal of Development Studies – Revue canadienne d'études du développement*, 22, n° 4, 1^{er} janvier 2001, pp. 997-1023. C'est à Justine Loizeau, doctorante à l'université Paris Dauphine, que je dois cette référence. Qu'elle reçoive ici l'expression de ma gratitude. La première mention que j'ai identifiée de cette expression, prise en un sens cependant très différent, se trouve dans le livre de Peter Drahos, *A Philosophy of Intellectual Property* (première édition, Brookfield, Aldershot [Grande-Bretagne] ; Routledge, États-Unis, 1996).

choix, dès lors, que de les rejeter à l'extérieur ou les détruire. On pourrait dire, en s'inspirant du vocabulaire des économistes, que le déchet devient une externalité négative. Il n'est plus reconnu comme partie intégrante d'une communauté vivante. Il n'est plus que le résidu de transactions entre acteurs séparés les uns des autres par des intérêts économiques divergents et dont aucun ne souhaite ni ne peut assumer le devenir, du fait de cette première coupure, elle-même signe d'une seconde, plus profonde, vis-à-vis des êtres vivants que sont les animaux, les plantes et les microbes, rejetés, aux aussi, hors de la communauté.

« **Une réinvention des communs passe d'abord par le fait d'assumer la responsabilité de ses déchets** »

Pour les deux autrices, la conclusion est claire : la véritable tragédie des communs tient à ce que « ni la propriété, ni l'intérêt personnel ne sont susceptibles de résoudre le problème des déchets ou des *communs négatifs*² ». Même si cela n'apparaît pas explicitement, l'article laisse entendre que ce problème apparaît au Nord à l'issue d'un processus d'expropriation des communautés humaines et biotiques. Le déchet n'acquiert ses caractéristiques propres que dans ce contexte. En d'autres lieux et d'autres temps, il n'est qu'un moment du cycle de la reproduction de la vie.

Le commun négatif de Mies et Bennholdt-Thomsen s'affirme donc comme un commun qu'il s'agit d'arracher à un ordre privatif généralisé. D'où la critique adressée aux « solutions » portées par les collectivités, telle l'installation d'usines de compostage centralisées, gérées par des entreprises. Installation qui se heurte aux protestations des riverains, conscients des pollutions engendrées, du faible nombre d'emplois à la clef et, surtout, de l'impératif de rentabilité auquel doit se soumettre un acteur économique privé, contraint d'importer des rebuts au-delà de son voisinage immédiat afin d'entrer dans une logique de croissance au détriment du territoire qui l'accueille. En ce sens, reprendre la main sur les communs négatifs signifie reconnaître l'importance des processus de reproduction de la vie dont ils ne sont pas détachables et en assumer la responsabilité en propre (en écho aux enjeux politiques de la décentralisation et de la régionalisation mises en avant par les autrices). C'est à ce titre qu'une réinvention des communs, au Nord, passe d'abord par le fait d'assumer la responsabilité de

2. M. Mies et V. Bennholdt-Thomsen, *art. cit.*, p. 1000.

ses déchets, la devise devenant : « Nous nous occupons de nos poubelles nous-mêmes³ ! »

Cette notion a été peu reprise après cette publication. On trouve cependant au moins une exception, qui creuse cette question des déchets dans une optique complémentaire, mais légèrement différente. Dans un livre datant de 2013, le chercheur japonais Hidefumi Imura propose la catégorie de « communs locaux négatifs⁴ » pour décrire les centres de traitement des déchets (objets de la critique de Mies et Bennholdt-Thomsen), tout en lui donnant cependant une extension plus large, allant jusqu'à inclure les usines de retraitement des déchets radioactifs, bien loin des seuls déchets organiques décrits précédemment. Des installations telles que « les centrales nucléaires, les aéroports ou incinérateurs de déchets sont nécessaires », écrit Imura, « du point de vue de l'intérêt général [*public benefit*]⁵ ». Ces infrastructures se heurtent néanmoins à un rejet, assimilé au « NIMBYism » (d'après l'acronyme NIMBY, pour *Not In My BackYard*), lié aux risques d'accident ou de pollution. Comparé aux précédentes analyses, le diagnostic a perdu de son caractère politique : il n'est plus question de revenir sur le mouvement de privatisation et de reconstituer des communautés vivantes. Le commun s'est déplacé du déchet vers l'infrastructure qui en assure le traitement, sans remise en cause du modèle qui préside à cette organisation. Toutefois, ce déplacement demeure intéressant : en mettant l'accent sur les infrastructures, l'auteur souligne le caractère paradoxal des termes employés : « Ces installations [...] impliquées dans le traitement des déchets [...], détenues ou gérées par l'État, le gouvernement local ou des sociétés privées, ne remplissent donc pas strictement les conditions pour être des “biens publics” qui impliqueraient une propriété commune, une utilisation commune ou une utilisation non exclusive par les individus⁶. » Le caractère paradoxal de cette dénomination (appeler « commun » ce qui n'en est pas un) souligne *a contrario* l'absence de prise en charge démocratique des infrastructures décrites : la négativité, loin de se cantonner à un rejet motivé par la peur, pourrait bien tenir d'abord et avant tout au caractère non démocratique de la gestion d'infrastructure.

3. *Ibid.*, p. 1013.

4. H. Imura, « The Environment as a Commons : How Should It Be Managed ? », *Environmental Systems Studies : A Macroscopic for Understanding and Operating Spaceship Earth*, Springer Japan, Tokyo, 2013, pp. 85-98.

5. *Ibidem*.

6. *Ibidem*.

tures jugées cependant nécessaires du point de vue de l'intérêt général. Entre le public affecté directement par les nuisances réelles ou potentielles de ces installations et le public fantôme de l'intérêt général, entre le refus et la ventriloquie, manque un public ou une communauté disposant d'une capacité à se saisir politiquement de ces enjeux.

Enfin, en 2018, Sabu Kohso, auteur, chercheur et militant japonais, faisait paraître en français un article inédit à la suite de la publication du livre collectif *Fukushima et ses invisibles*⁷. Dans ce texte, Kohso opère une synthèse à la croisée des analyses qui précèdent. Il retrouve en effet l'inspiration de Mies et Bennholdt-Thomsen quand il

écrit que « [l]e partage de ressources dans le but de créer de l'entraide ou des communs repose [...] sur une condition *sine qua non* : que la terre et le peuple maintiennent un rap-

« Plus les sociétés capitalistes se développent, plus elles perdent leur capacité à recycler ce qu'elles produisent en excès »

port organique, de sorte que les excès et les déchets liés à la reproduction du peuple puissent servir en retour à la reproduction de la terre ». Or, ce retour à la terre est rendu impossible par les sociétés capitalistes : « Plus les sociétés capitalistes se développent, plus elles perdent leur capacité à recycler ce qu'elles produisent en excès, reléguant ainsi le négatif au domaine de l'invisible – l'air, l'océan, le sous-sol, les territoires économiquement inférieurs⁸. » Un accident nucléaire tel que celui de Fukushima accuse cette brisure le long d'une échelle temporelle inédite, qui exclut tout retour en arrière et rompt avec la possibilité même de renouer avec le cycle de la terre, pour des raisons qui dépassent l'organisation politico-économique, sa temporalité, son échelle et sa réversibilité : « Si on nomme "communs négatifs" les déchets ne pouvant être recyclés, la contamination radioactive post-Fukushima en constitue peut-être le pire exemple jamais connu. Et cela est irréversible⁹. » Face à cette situation, qui touche au premier chef les travailleurs journaliers œuvrant au contact de ces centrales, contraints d'accepter de se faire irradier, Kohso en appelle à « réali-

7. Collectif, *Fukushima et ses invisibles*, Les éditions des mondes à faire, 2018. Voir également les extraits publiés dans la revue *Lundi matin* (<https://lundi.am/Fukushima-ses-invisibles>). On trouve à nouveau la trace de réflexions sur les communs négatifs dans le récent *Radiations et révolution : capitalisme apocalyptique et luttes pour la vie au Japon*, de Sabu Kohso (Éditions Divergences, 2021).

8. <https://lundi.am/Fukushima-ses-invisibles>

9. Art. cit.

ser » les communs : « Ce que le processus d'accumulation primitive d'après-guerre leur a dérobé – la terre, les moyens de subsistance locaux, la famille, la santé, la dignité, une résidence permanente, etc. – renferme la nécessité et la possibilité de ce que nous entendons par “commune” *en tant que réalisation des communs*. Leurs luttes requièrent des processus d'auto-organisation couvrant tous les aspects du soin, du soutien mutuel, de l'autodéfense, etc.¹⁰ » À l'irréversible suspens des conditions de reproduction de la vie renvoie la nécessité d'une réappropriation radicale des communs, à commencer par le premier d'entre eux, la terre, sans oublier les déchets qui doivent en assurer la reproduction.

Ces trois analyses partagent un « air de famille », malgré des divergences notables de points de vue mais aussi de référents. Déchet organique inscrit dans des cycles biotiques rassemblant humains, plantes, animaux et bactéries, infrastructure nécessaire au traitement de ces déchets, incluant désormais jusqu'aux déchets nucléaires eux-mêmes, le commun négatif va jusqu'à désigner la menace pesant sur le cycle même de reproduction de la terre, du fait d'un accident nucléaire irréversible. Le commun négatif en vient à signifier ce dont il faut se ressaisir pour retrouver un sens de la communauté élargie aux non-humains, des infrastructures dont personne ne veut individuellement mais désirables collectivement ou encore le déchet ultime, celui qui, en contaminant les autres, interrompt le cycle de leur réintégration par la terre¹¹.

Les communs négatifs comme ruines

En 2017¹², avant la publication de Kohso, et sans connaître les travaux de Mies et Bennholdt-Thomsen, ni, à plus forte raison, d'Himura, j'ai moi-même proposé de parler de « communs négatifs » dans un sens somme toute assez différent¹³.

10. *Ibidem*.

11. Lionel Maurel a également proposé une réflexion sur les communs négatifs en lien avec le déchet, voir « La gestion solidaire des “communs négatifs”, ces déchets non recyclables », *Socialter*, 13 juin 2018.

12. Dans un entretien avec Sylvia Fredriksson au mois d'août (<http://notesondesign.org/alexandre-monnin/>), puis lors d'une présentation à la Cité de la Mode et du Design, le 20 novembre 2021, toujours à l'invitation de Sylvia Fredriksson (<https://notesondesign.org/instituer-par-le-design/>).

13. Voir la définition proposée avec Lionel Maurel, dans Al. Monnin et L. Maurel, « Commun négatif », *Politiques des communs*, 2020 (<https://politiquesdescommuns.cc/glossaire>).

Cette recherche participait d'une volonté de repenser les communs à l'aune des réflexions alors en cours sur l'Anthropocène. Avec la volonté explicite de sortir d'une vision parfois « solutionniste », présentant des communs, censés « sauver le monde », selon le sous-titre d'un livre de Michel Bauwens¹⁴. Or, si la problématique des communs porte sur les moyens d'éviter l'appropriation de réalités « communes » (à des échelles plus ou moins grandes), ou de se réapproprier ce qui a été capté par le mouvement en expansion des enclosures, restent toutes ces réalités dont, à l'inverse, personne ne veut. Les déchets organiques en font partie, bien sûr, les déchets nucléaires aussi mais, au-delà, il faut imaginer les paysages de l'Anthropocène, les rebuts de la technosphère, les infrastructures en déshérence, les sols pollués, les rivières asséchées...

Plus que le déchet arraché aux communautés humaines et biotiques dont seul l'éclatement signe l'advenue, la porte d'entrée de cette réflexion sur les communs négatifs était plutôt la ruine, celle qui échappe à toute velléité d'appropriation sur le mode de l'enclosure, au carrefour de l'intérêt personnel et de la propriété privée. Ces ruines « pittoresques », typiques du romantisme comme d'un certain imaginaire de l'Anthropocène, je les nomme des « ruines ruinées » (*ruina ruinata*, au singulier). Elles ne sont cependant pas les seules. Car, le plus ruineux aujourd'hui, ce ne sont pas les mines à ciel ouvert, par exemple, mais les dispositifs qui commandent de les creuser, les modèles économiques qui les rendent profitables ou encore les chaînes d'approvisionnement en assurant l'export aux quatre coins de la planète. Ces réalités – techniques, managériales, économiques ou encore logistiques – sont bien les communs négatifs dont nous héritons car une part toujours croissante de la population mondiale leur est liée à court terme, alors même que leur fonctionnement constitue le plus grand péril qui soit pour l'habitabilité de la planète à moyen terme.

Les véritables ruines sont moins à chercher dans un imaginaire de la décadence ou du déclin, de la trace d'un passé plus ou moins révolu, imaginaire, dont la charge politique est toujours ambiguë, que dans les réalités les plus rutilantes, *high-tech*, dans le régime destructeur de l'innovation intensive à tous crins et l'incessant renouvellement qu'il requiert. Cette deuxième catégorie de ruines, je la nomme « ruine ruineuse » (*ruina ruinans*, au singulier). C'est la ruine encore productive : productive de nouvelles ruines, à leur tour ruineuses ou ruinées.

14. Michel Bauwens, avec la collaboration de Jean Lievens, *Sauver le monde. Vers une société post-capitaliste avec le peer-to-peer*, préface de Bernard Stiegler, Les liens qui libèrent, 2015.

Tracer une frontière étanche et discrète entre les deux n'est souvent guère évident¹⁵. Le pétrole, par exemple, a tout constitutivement d'une ruine ruinée en tant qu'il est le fruit de la transformation de matières organiques issues d'être vivants, animaux comme végétaux.

« 25 000 pneus
immergés entre 1980 et 1989
dans les Alpes-Maritimes »

Dans le même temps, ses caractéristiques énergétiques en font un produit « miracle » pour de nombreuses industries qu'il alimente et le CO₂ que sa combustion libère dans l'atmosphère s'avère éminemment ruineux. De même, les anciens puits de pétrole cumulent ces deux aspects : les puits eux-mêmes ont tout de la ruine ruinée mais le pétrole qui s'y trouve demeure « ruineusement productif¹⁶ ».

À la différence du déchet organique, la ruine persiste dans le temps, elle n'a pas vocation à se fondre intégralement dans son environnement même si elle peut offrir un abri à de nombreuses espèces, à l'image des navires échoués. À condition évidemment de ne pas s'avérer trop ruineuses, à l'instar des 25 000 pneus immergés entre 1980 et 1989 dans les Alpes-Maritimes, au large de la zone protégée de Vallauris Golfe-Juan (Natura 2000), afin de servir de récif artificiel. Au fil du temps, les pneus se sont désagrégés, menaçant leur environnement immédiat. C'est ici que la notion de « technologies zombies¹⁷ » s'avère des plus précieuses. Introduite par le physicien José Halloy, elle désigne toutes les technologies qui, notamment parce qu'elles ne s'inscrivent pas, peu ou prou dans les grands cycles biogéochimiques, sont vouées à survivre sous une forme dégradée pour des durées particulièrement longues. À l'instar des zombies, elles ne parviennent pas à mourir, ni à disparaître. Les pneus immergés appartiennent à cette catégorie des technologies zombies, à l'inverse du navire *La Licorne* que cherchent Tintin et le capitaine Haddock dans l'album quasi-éponyme et dans *Le trésor de Rackham le Rouge*. Il y a comme une erreur de catégorie à appréhender ces ruines zombies comme des déchets.

À la différence du déchet organique, la ruine persiste dans le temps, elle n'a pas vocation à se fondre intégralement dans son environnement même si elle peut offrir un abri à de nombreuses espèces, à l'image des navires échoués. À condition évidemment de ne pas s'avérer trop ruineuses, à l'instar des 25 000 pneus immergés entre 1980 et 1989 dans les Alpes-Maritimes, au large de la zone protégée de Vallauris Golfe-Juan (Natura 2000), afin de servir de récif artificiel. Au fil du temps, les pneus se sont désagrégés, menaçant leur environnement immédiat. C'est ici que la notion de « technologies zombies¹⁷ » s'avère des plus précieuses. Introduite par le physicien José Halloy, elle désigne toutes les technologies qui, notamment parce qu'elles ne s'inscrivent pas, peu ou prou dans les grands cycles biogéochimiques, sont vouées à survivre sous une forme dégradée pour des durées particulièrement longues. À l'instar des zombies, elles ne parviennent pas à mourir, ni à disparaître. Les pneus immergés appartiennent à cette catégorie des technologies zombies, à l'inverse du navire *La Licorne* que cherchent Tintin et le capitaine Haddock dans l'album quasi-éponyme et dans *Le trésor de Rackham le Rouge*. Il y a comme une erreur de catégorie à appréhender ces ruines zombies comme des déchets.

15. Sur cette question, voir le premier chapitre de notre récent *Héritage et fermeture : Une écologie du démantèlement* (Éditions Divergences, 2021), écrit avec Emmanuel Bonnet et Diego Landivar.

16. Meghan L. E. Kirkwood et Daegan Miller, « Orphan Wells », *Places Journal*, 9 juin 2021.

17. José Halloy, Alexandre Monnin et Nicolas Nova, « Au-delà du *low tech* : technologies zombies, soutenabilité et inventions. Interview croisée de José Halloy et Nicolas Nova par Alexandre Monnin », *Low tech : face au tout numérique, se réappropriier les technologies*, édité par Isabelle Attard (et al.), *Passerelle 21*, Ritimo, 2020, pp. 120-128 ; Mathieu Arnoux (et al.), « Trois questions à... Mathieu Arnoux, Christophe Goupil, José Halloy et Éric Herbert sur le Laboratoire interdisciplinaire des énergies de demain (LIED) », *Lettre de l'INSHS*, novembre 2020. Cette notion est également largement convoquée dans Emm. Bonnet, D. Landivar et Al. Monnin, *Héritage et fermeture*, op. cit.

Autant il est possible de réincorporer le déchet organique à la terre au sein d'une économie entée sur les communs, autant ce n'est pas envisageable concernant les rebuts des technologies zombies.

La notion de communs négatifs telle que je l'envisage ici vise également à opérer une critique de la notion d'externalité négative. Une externalité négative se définit comme le résultat non voulu d'une interaction entre deux agents impliqués dans une transaction dont les effets retombent sur un troisième agent qui n'a pas pris part à la transaction originelle. Ce concept laisse cependant entendre qu'il serait possible de détacher ces conséquences ou de les compenser, financièrement ou non. Or, l'extraction de métaux précieux par des enfants ou la faible protection accordée aux ouvriers et ouvrières qui fabriquent les *smartphones* ne sont pas des éléments adventices de leur production. À ce prix-là et sur ce marché-là, ce sont des quasi-nécessités, à tout le moins, des éléments « constitutifs » de ces dispositifs et non des conséquences malheureuses qu'il s'agirait de déplorer après coup. « Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes », écrivait Bossuet. Ou, plus prosaïquement : « Quand on achète un avocat, on achète le Mexique qui va avec¹⁸ ! » En l'occurrence un Mexique soumis au stress hydrique, au contrôle des cultures par les narcotrafiquants, à la destruction de la biodiversité, au recours massif aux pesticides, etc. Cela n'a rien d'un accident.

Tout l'enjeu, dès lors, consiste à politiser ce qui ne l'était pas sous la guise des communs négatifs, en travaillant à les identifier : *smartphones* et 5G, pétrole et énergies fossiles, *supply chains*, modèles d'attractivité entre territoires, mesures néolibérales, doctrines économiques ou managériales hors-sol... Enquêter pour les faire reconnaître pour ce qu'ils sont, au moins partiellement : des ruines ruineuses dont il convient d'hériter pour les faire atterrir et les transmuier, *a minima*, en ruines ruinées ou improductives¹⁹.

* * *

L'extension des communs négatifs aux réalités qui menacent l'habitabilité du monde peut sembler excessive. Quoi de comparable entre

18. Bruno Parmentier, « Quand on achète un avocat, on achète le Mexique qui va avec ! », *Strip Food*, 22 juin 2021 (sur www.stripfood.fr).

19. Dans *Héritage et fermeture*, pages 41-45, nous proposons une typologie des relations avec les communs négatifs et de la négativité qu'elles expriment.

la 5G et le pétrole, ou encore les modèles managériaux ou la *supply chain* ? Pourtant, ce sont bien tous les éléments de ce que l'on appelle la technosphère, par analogie avec la biosphère, qui rendent l'horizon si problématique. Il y a donc lieu de se poser la question de leur devenir, qui menace notre existence à venir²⁰ autant qu'il rend possible notre existence actuelle. Les communs négatifs sont associés à cet enjeu politique de lutte pour leur identification, afin de limiter la ruine dont ils sont porteurs.

La question du soin lui est consubstantielle et n'est pas sans rappeler une dimension associée aux communs en général. À une nuance près : le soin apporté aux communs négatifs vise moins à les faire perdurer dans le temps qu'à les « faire atterrir », pour reprendre l'expression de Bruno Latour. Par ailleurs, contrairement aux communs traditionnels, déterminer l'échelle des communs négatifs est une tâche des plus ardues. Il ne saurait être question, en effet, de laisser des collectifs hériter seuls de réalités engendrant des situations dramatiques. Tel est devenu le nouveau dogme en matière de gestion de crises, en particulier au nom de la résilience qui constitue un pari sur les capacités des populations à absorber des chocs après coup (généralisant ainsi des innovations sociales)²¹. Or, à l'inverse, la reconnaissance du caractère négatif de certains communs est un enjeu hautement démocratique dont la finalité est de recomposer, après enquête et à l'initiative des collectifs concernés, des rapports de solidarité nouveaux, entre des territoires et des populations plus ou moins éloignés, qui demeurent très largement à inventer – et ce, de toute urgence²².

Alexandre MONNIN



Retrouvez le dossier « **Écologie et développement durable** »
sur www.revue-etudes.com

20. Le « nous » est évidemment à géométrie très variable. Toutefois, l'extension croissante de la technosphère, en dépit des inégalités, est un fait indéniable.

21. Voir, en particulier, Soraya Boudia et Nathalie Jas, *Gouverner un monde toxique*, Éditions Quæ, « Sciences en questions », 2019. Sur la résilience, voir les travaux de David Chandler, en particulier le récent ouvrage de David Chandler, Kevin Grove et Stephanie Wakefield, *Resilience in the Anthropocene: Governance and Politics at the End of the World*, Routledge, 2020. Je renvoie également au premier chapitre d'*Héritage et fermeture* où ce point est abordé.

22. Sur ce point, je renvoie au texte que j'ai fait paraître à propos de la ville étasunienne de Centreville : Al. Monnin, « On Negative Commons. The Shadow over Centreville (and Many Other Territories) », dans Nicolas Nova et Disnovation.org, *A Bestiary of the Anthropocene : Hybrid Plants, Animals, Minerals, Fungi and Other Specimens*, Onomatopée, 2021, pp. 189-199, repris en français dans la revue AOC : « Penser le territoire à l'heure de l'Anthropocène, à propos des "communs négatifs" », AOC, 6 janvier 2021.